

PARAIEMENT CHAQUE SEMAINE  
le MARDI et le VENDREDI.  
Abonnement pour l'année,  
franc de poste non compris)... £1 0 0

# Mélanges Religieux

Les Lettres, Réclamations, Coffres-pandances, etc., doivent être adressés au Rédacteur-en-Chef, Franc de port.

POLITIQUES, COMMERCIAUX ET LITTÉRAIRES.

VOL. 14.

MONTREAL, VENDREDI 18 JUILLET 1851.

No. 84.

## Suède.—Question Catholique.

Nous n'avons guère eu l'occasion de donner des nouvelles religieuses de la Suède, depuis l'affaire du peintre Nilsson, si odieusement persécuté par le fanatisme luthérien ou plutôt par l'hypocrisie du fanatisme; car les rigueurs exercées contre cet infortuné n'avaient pas même l'excuse d'une conviction quelconque, et ne provenaient que de la haine brutale dont l'erreur, volontaire ou non, poursuit la vérité. Nilsson, exilé pour fait de catholicisme, est mort à l'étranger, dans un hôpital. On pouvait croire que ce triomphe avait calmé le zèle de ses persécuteurs. Il n'en était rien: des faits nouveaux et à peine croyables se passent en ce moment et révèlent une intolérance à la fois si absurde et si lâche que nous n'en avons pas eu les premiers rapports qui nous sont parvenus. On ose en Suède, pays de libre pensée et de libre examen, faire des choses dont on n'aurait pas aujourd'hui la pensée en Turquie.

Avant d'exposer les faits, nous donnerons à nos lecteurs un aperçu de l'état religieux de la Suède. On y verra un nom de quelle doctrine et de quelle croyance le gouvernement de ce pays ose se rendre l'instrument d'une persécution dont il doit lui-même rougir.

Introduit en Suède par la force mise de Gustave Wasa, tenté surtout par les biens de l'Église, le luthéranisme ne se maintint qu'en s'accoutumant à l'esprit des populations qui le repoussaient. Le Réformateur, souvent forcé de jurer qu'il ne permettrait jamais de rien changer dans la religion de ses pères, conserva au luthéranisme tout l'extérieur du catholicisme, laissant dans les églises même le bénitier, pourvu qu'il ne fût pas en métal. Bientôt cependant, le catholicisme disparut, l'hérésie triompha partout, et elle se fit une arme offensive des moyens qu'elle avait pris pour s'implanter. Au nom du libre examen, elle défendit tout changement, toute discussion; elle poursuivait tout apostolat autre que le sien. Vaines précautions, et qui n'ont pu arrêter les effets essentiels et inévitables du principe protestant. Le libre examen, se développant dans cette forteresse murée de toutes parts, y a de toutes parts fait éclore le rationalisme. Comme ils ont été protestants sous des formes catholiques, les Suédois sont rationalistes sous des formes protestantes dont la rigidité n'a pas fléchi d'un iota. Tout membre du clergé, tout fonctionnaire public, et jusque au moindre étudiant, prête serment de défendre "aux dépens de sa vie et de son sang" le luthéranisme, non tel que l'avait introduit Gustave Wasa, non tel qu'il existe aujourd'hui mais pur et tel que Charles IX le calviniste l'a fait reconnaître et "signer librement" pour eux et leurs descendants à perpétuité, aux États réunis en diète, ou, comme ils se plaisaient à le dire, en concile, à Upsal, en 1593.

Ce fut en 1810 que les progrès du rationalisme devinrent sensibles en Suède. S'attribuant les pleins pouvoirs religieux que leurs prédécesseurs avaient exercés à Upsal, et dont s'est partout et toujours investie la souveraineté protestante, les États de Suède réformèrent tous les livres liturgiques de l'ancien luthéranisme et les adaptèrent à l'esprit du siècle. On sait ce que deviennent les religions soumises à ces rajustements. Les Suédois y ajoutèrent la liberté de la presse: elle profita peu à l'orthodoxie luthérienne. La vraie foi, c'est-à-dire, la foi légale, celle à qui l'on prête serment, fut d'abord atteinte dans le clergé. C'est toujours là, et par les meilleurs maisons du monde, que les fausses religions périssent. Dès qu'on les attaque, le clergé

est obligé de les défendre; pour les défendre, il est contraint de les étudier: la foi ne résiste pas à cet examen. Aucun lettré, en Suède, ne croit plus au luthéranisme, et le clergé est à la tête des incroyants. Le clergé prêché néanmoins; mais il prête serment de prêcher, non pas de croire, et il ne croit pas; et, ce qui est plus singulier, il avoue son incrédulité. Ce n'est pas une rareté de voir un ministre luthérien réfuter par la voie de la presse, brochure ou journal, ce qu'il doit prêcher en chaire et ce qu'il prêcho en effet. L'an dernier, le procureur de la justice des États (*Justitie Ombudsman*), dans son rapport officiel sur l'administration de la justice en Suède (1), eut devoir prendre la défense du grand nombre des membres du clergé qui ne croient pas à la doctrine qu'ils enseignent officiellement. Cet hiver même, un vicair, en exercice, de l'une des églises paroissiales de Stockholm, fit des cours publics et très fréquentés contre la religion de l'État et contre tout le christianisme, dont il nia, sur l'autorité de Schleiermacher, les principaux dogmes. Il est juste de reconnaître qu'on n'aurait pu le faire sans l'avis de la résolution qui fut prise par ce sanhédrin, la voici: Le terrain bien étudié, et la doctrine du disciple de Schleiermacher bien examinée, il s'accordèrent à ne rien faire contre ce jeune ecclésiastique, afin de ne pas rompre l'unité de la foi.

La prudence du consistoire n'a rien d'étrange lorsqu'on lit les discussions des différents États en tout ce qui touche la religion. Le même esprit y règne et y parle. Mais cet esprit de conciliation, si simple lorsqu'il s'agit de la croyance protestante, (quelle croyance) devient un esprit d'exclusion à l'égard des cultes dissidents. On discutait, il y a quelques semaines, la question de l'émancipation des juifs. Il s'agissait de savoir si l'on concéderait à ceux qui sont nés et élevés en Suède, non le droit de s'établir dans d'autres villes que Stockholm, Goldembourg, Norrköping et Carlserona. La question fut résolue négativement, sur cette argument formulé dans tous les États et partout accueilli, que l'unité de la religion, sans laquelle l'unité du gouvernement est impossible, repoussait la concession sollicitée. Le même argument prévaut depuis plus de dix ans contre la tentative renouvelée à chaque Diète pour obtenir le rapport du *conventikel-plakat*. On appelle ainsi une ordonnance royale de 1726, qui défend les réunions religieuses hors des églises, et qui est appliquée encore aujourd'hui contre quiconque se réunit avec son voisin pour lire la Bible ou réciter une prière. L'intérêt de l'unité fait également proscrire le moindre changement au texte tout-à-fait suranné et devenu quelquefois incompréhensible de la Bible suédoise, bien qu'il existe depuis près de quatre-vingts ans un comité tout exprès dans le but de corriger cette version de la sainte Écriture. Enfin, toujours au nom et dans l'intérêt de l'unité de la foi, les quatre États viennent d'émettre un vote négatif sur la proposition de faire au catéchisme, au rituel et au livre de psaumes (antiques) quelques retouches qui les rapprochent des anciens livres liturgiques et qui rendent moins sensible une différence dont les faibles sont scandalisés. Mettre l'unité dans les livres liturgiques, c'est compromettre l'unité de la foi.

Ainsi, d'une part, chacun prétend croire ce qu'il veut, et, d'une autre part, chacun prétend

imposer à tous les autres une croyance dont personne ne veut. Cette contradiction absurde n'est rien encore! Les tribunaux sont sans cesse saisis de causes religieuses comme celle-ci, par exemple, dont nous trouvons le compte rendu dans le numéro du 24 mai dernier du *Journal Officiel Post och juridiks Tidning*:

"On nous écrit de Hudiksvall: Lundi dernier, le tribunal de la ville a condamné le manœuvre Sjölander et sa femme à une amende de 16 riksdaler 36 skilling-banco (25 fr.) chacun, pour avoir négligé de faire baptiser de la manière ordinaire et légale leur enfant nouveau-né. Fut condamné à la même amende, le prêtre par interim, M. Floren, pour avoir accompli la sainte action suivant l'ancien rituel."

La majorité des habitants du Norrland commencent à se troubler à cause des livres liturgiques de 1810, qui parlent des bonnes œuvres. Par la lecture assidue des pamphlets de Luther, ils ont appris que la foi seule justifie, et que les œuvres non seulement ne sont point nécessaires, mais peuvent nuire au salut. Fidèles aussi à ce principe de Luther, que tout chrétien est prêtre, ils choisissent quelqu'un d'entre eux pour leur administrer les sacrements et la communion. Voici comment l'église luthérienne officielle cherche à les refuter: "Outre les 64 personnes déjà accusées à la justice de Bergsjö dit le même journal, on condamna le 22 mai l'interrogatoire de 28 nouveaux accusés poursuivis pour abus du sacrement de la cène" (c'est-à-dire, pour avoir reçu la communion de la main de quelqu'un qui n'est pas ordonné prêtre). Or, en même temps qu'au nom de l'unité de la foi luthérienne on impose à des populations luthériennes des pasteurs qui ne sont plus luthériens, en même temps qu'on permet à des ecclésiastiques de l'église officielle de parler et d'écrire publiquement contre le luthéranisme et le christianisme, on poursuit les blasphémateurs, on refuse le droit de cité aux juifs, et enfin on persécute les catholiques; mais, envers ces derniers on ne se contente pas d'être ridicule, on devient sauvage. Voici les faits qui se passent actuellement.

Nous avons dit que la liberté de la presse existe en Suède. Là, pas plus qu'ailleurs, elle n'a échappé à la honte d'être exploitée par les plus cyniques garnements. Stockholm jouit d'une *Voix du Peuple* (*Folkets Röst*), feuille hebdomadaire qui n'est pas indigne du genre auquel ce nom la rattache. Elle est dirigée par un nommé Sjöberg, lequel se glorifie, à l'heure qu'il est, d'une vingtaine de procès en diffamation et tient sous ses ordres, comme perle de la rédaction et le premier après lui, un homme d'avenir nommé Beijer, ancien porte-enseigne, chassé de son régiment, et ancien employé de police, que la police a rejeté de son sein. Tous deux travaillent à l'émancipation du peuple et sont naturellement ennemis du christianisme. A l'instar de la presse des pays civilisés, ils appellent le génie, les arts, au secours de leur politique, et ils publient des caricatures où l'on voit l'archevêque luthérien d'Upsal, en habits sacerdotaux, mitre, croce, croix pectorale, à cheval tantôt sur une écrevisse, tantôt sur un porcneau. Nos Français ne font rien de mieux. Mais à l'égard des catholiques, le zèle de ses deux frères est plus inventif. Ni à Paris, ni à Londres, la presse n'a encore imaginé ce qu'ils ont fait.

Il y a quelque temps, après avoir, pendant cinq ou six mois, vomé contre les juifs asservis tout ce que les vachuliers suédois peuvent fournir d'expressions outrageantes, la *Voix du Peuple*, pour distraire ses lecteurs, leur au-

nonça qu'elle allait ouvrir une campagne contre les catholiques, lesquels sont à Stockholm au nombre de quelques centaines tout au plus, tous pauvres, et, grâce à Dieu, tous honorables. Sjöberg se fit fort, publiquement, de découvrir les nombreux prosélytes qui, suivant le bruit général, se seraient faits catholiques depuis peu, au mépris de la loi du pays. En effet, à force de ruse et d'argent, il parvint à se procurer les noms de quelques femmes soupçonnées d'avoir embrassé la foi catholique. Il imprima dans chaque numéro de son journal cette liste de coupables, et somma audacieusement le consistoire et le procureur du Roi (*Justitie Canclare*) de ne pas laisser plus longtemps outrepasser les lois.

Il faut le dire à l'honneur de ces autorités, les seules compétentes pour évoquer un pareil procès, ni l'une ni l'autre ne daignèrent prêter l'oreille au délateur. On le laissa reproduire sa liste, et on ne lui répondit que par le mépris qu'il méritait. Alors son acolyte Beijer, l'ancien homme de police, intervint et porta l'affaire à une autre juridiction: "Il est venu à ma connaissance, écrivit-il, que plusieurs personnes ont embrassé le catholicisme, et j'en fais la déclaration publique à la chambre de police, afin que ce désordre soit puni suivant la loi.—Parmi deux qui s'emploient activement à cette œuvre de conversion catholique, je dénonce le curé Bernhard et mademoiselle de Bogen, habitant tous deux la maison curiale de la paroisse catholique, et, dès à présent, je dénonce encore les personnes ci-après nommées, qui ont embrassé le catholicisme." Suivent les noms et adresses de neuf femmes, dont trois sont mariées.

Il n'y a qu'une voix dans tout Stockholm sur le compte de M. l'abbé Bernhard, curé depuis longues années de la pauvre paroisse catholique, à laquelle il s'est dévoué avec tout le cœur d'un prêtre et d'un missionnaire. Quand à Mlle de Bogen, c'est, écrit un de nos correspondants, "un ange de bonté et de pitié" comme on n'en trouve que dans notre pays. Elle est ici la consolation des malheureux et l'honneur du nom français. Elle a quitté sa patrie, il y a douze ans, pour venir servir en Suède ses frères et ses compatriotes pauvres et faire la classe aux petites filles catholiques; elle est tout à la fois sœur de la Doctrine Chrétienne et sœur de la Charité.

La police ne s'arrêta pas devant ce renom de probité, de vertu et d'honneur. Elle reçut l'accusation formulée par Beijer, et, à la grande surprise de tout ce qu'il y a d'honnêtes gens dans la ville, M. l'abbé Bernhard et Mlle de Bogen virent, le 19 mai, arriver au presbytère deux sergents de ville en grand uniforme, qui les citèrent à comparaître le jour même devant le tribunal correctionnel. Ils s'y rendirent. Le soir, à cinq heures, le préfet de police, M. Strale, entra dans la salle d'audience accompagné de l'avocat fiscal, de secrétaires, huissiers, etc. Le public cependant ne fut pas admis: on ne leva le huis-clos que pour deux personnes, le grand gouverneur de Stockholm, comte Hamilton, et le rédacteur de la *Voix du Peuple* Beijer, à qui sans doute l'on ne voulait pas refuser le plaisir de voir sous la main de la justice ceux qu'il avait livrés.

A côté de M. l'abbé Bernhard et de Mlle de Bogen, debout devant le tribunal (car la loi, en Suède, n'accorde pas de siège aux accusés, et on ne jugea pas à propos de faire une exception pour des prévenus de cette espèce), debout devant le tribunal, se tenaient deux de leurs complices ou de leurs victimes. L'une est une orpheline de dix-neuf ans. A cinq

ans elle perdit son Père, né catholique, mais mort protestant. Alors sa mère, catholique, malade, sans appui, réduite à la dernière misère, commit le crime de demander, et le clergé celui d'accorder à cette malheureuse femme le seul refuge qui pût s'ouvrir à son enfant; l'admission dans l'école catholique; ce fut d'après les questions de M. le préfet de police, constituée, en Suède, un délit que la loi punissait: 1° de l'exil de l'enfant pour s'être laissée instruire dans la religion prohibée; 2° de l'exil ou de l'expulsion de Mlle de Bogen, dans le cas où l'on prouverait que ses instructions religieuses ont été données à lieu et à heures fixes, et ont touché au dogme; 3° de l'exil du curé qui a instruit la néophyte et l'a admise à la communion; 4° de l'exil de la mère; mais celle-ci est morte.

La seconde personne qui comparait à l'audience le curé et la supérieure de l'école catholique, est une femme de trente ans, mariée depuis une dizaine d'années à un catholique dont elle prononça le divorce, à moins qu'il ne soit prouvé que son mari l'a déterminée à se faire catholique. Dans ce cas, la loi voudrait bien ne pas les séparer; ils seront exilés tous deux. L'interrogatoire fut poussé vivement; les accusés le soutinrent avec calme et se permirent même d'interroger à leur tour. Ils demandèrent à M. le préfet de police s'il pouvait informer contre des personnes autres que les catholiques, par exemple contre leur accusateur, qui a certainement abjuré le luthéranisme et qui le témoigne assez dans son journal. Le magistrat répondit que cela n'appartenait qu'au clergé et leva la séance.

Une seconde audience eut lieu le 27 mai. D'autres personnes y avaient été citées au nombre de dix environ; comme prévenues d'avoir apostasié le luthéranisme pur et embrassé une doctrine erronée, c'est-à-dire la religion catholique, délit qui est puni par l'exil. Trois femmes accusées n'avaient pu être citées et n'ont point comparu, la police ne les ayant point trouvées au domicile indiqué par l'accusateur. M. l'abbé Bernhard, Mlle de Bogen et leurs co-accusés, subirent un nouvel interrogatoire dans la même forme que le premier; toujours debout devant le magistrat. Néanmoins celui-ci se montra beaucoup plus poli qu'il ne l'avait été. Dans l'intervalle des deux audiences, l'opinion avait parlé et répondu ce honteux procès.

Les choses en sont là. Espérons que l'opinion parisienne plus haut encore; que les pieux et courageux accusés trouveront dans la sympathie européenne l'appui que leur donne à Stockholm la conscience des gens de bien et le respect même de leur juge. Si, contrairement à toute attente, ils sont condamnés, l'arrêt qui les frappera sera le dernier de ce genre. Il y aura sans doute en Europe des voix assez lâches pour ne les pas flétrir; il n'y en aura point d'assez hardies pour l'approuver.

Mgr. l'Evêque d'Aire a reçu dernièrement le bref suivant du Souverain-Pontife: "Vénérable frère, salut et bénédiction apostolique."

"On nous a remis la lettre si respectueuse par laquelle vous nous informiez qu'à peine appelé au gouvernement du diocèse d'Alsace, lequel Saint-Vincent-de-Paul est né, vous aviez désiré ardemment voir élever un monument remarquable à ce grand saint sur le lieu même de sa naissance. Mais comme, à l'issue de vos vicissitudes des événements, vous n'avez pas encore pu mettre à exécution ce pieux projet, reprenant avec une ardeur nouvelle cette œuvre si chère, vous avez jugé à

## BUZZON.

### LES SUITES D'UN DUEL

#### On Conseils du repentir.

(Suite.)

Deux événements vinrent coup sur coup aggraver cette inimitié naissante, et précipiter l'explosion de haine fomentée dans l'âme de Georges par son amour-propre fortement froissé. Parmi les femmes qu'il voyait dans le monde, le superficiel officier avait, chose étrange! distingué et choisi la seule personne qui ne l'admira pas. C'était une simple mais belle jeune fille, que les riches honoraient pour sa naissance et sa fortune, et les pauvres, à cause de sa douceur et de sa charité. Georges avait vainement épuisé toutes les ressources de sa coquetterie pour plaire à cette belle et chaste jeune fille, mais toute la galanterie d'un esprit ingénieux avait glissé sur cette nature qu'il croyait froide et fière, et qui n'était que pieuse et réservée. L'administrateur de Voltaire et de tous les philosophes anti-religieux ne pouvait et ne devait pas partager les destinées d'une personne dévouée à Jésus-Christ de corps et d'âme, et qui aimait en lui la bonté et la beauté absolue. Lassé de l'inutilité de ses efforts, et distrait par mille folies, il avait presque oublié Mlle D... quand

l'orgueil froissé vint rallumer ces feux éteints.

Léon De Polymède demanda et obtint la main qui lui avait été refusée. Dès ce jour, Georges jura la perte de son heureux rival.

Un prétexte lui manquait. Longtemps il le chercha, car le prudent et sage Léon semblait avoir deviné sa fureur et évitait toutes les occasions de querelles. Un an après le mariage de Léon, toute la société de la ville était réunie chez le gouverneur. Dans un cercle nombreux, une conversation vive et spirituelle s'engagea. On parlait de religion; Georges entra dans la discussion et se mit à railler avec sa verve habituelle, soutenant que les dogmes, les miracles étaient des sottises. Léon s'approcha du groupe. Il savait que Georges avait l'intention de le provoquer sur le plus léger prétexte, aussi se souciait-il peu de se disputer avec l'officier. Sans s'adresser personnellement à Georges, il entra dans une discussion générale qui ne devait en rien le blesser. D'une manière péremptoire et polie, il lui prouva qu'il était absurde. De vives approbations lui apprirent l'assentiment de ses auditeurs. Aux plaisanteries voltairiennes, il opposa l'autorité imposante des pères et des orateurs de l'église. Entraîné par un juste enthousiasme et par élan généreux de vérité, il fit voir clairement, mais avec une grande courtoisie, que Georges était tombé dans l'erreur la plus grossière. Celui-ci pâlit, mais, affectant de sourire, il lui dit: Vous êtes trop savant, Monsieur, pour moi je ne peux vous comprendre. Et il s'éloigna.

Un instant après il rejoignit Léon dans un coin, et, le regardant d'un œil menaçant:

Etes-vous un homme d'honneur? lui dit-il avec une rage concentrée.

—Je ne vous comprends pas!

—Ah! vous ne me comprenez pas; écoutez-moi bien. Vous m'avez insulté, et vous savez ce que l'on fait en pareil cas. Pour vous parler clairement, dites-moi quand il vous plaira de vous trouver dans le grand marché qui s'étend au nord de la ville, avec un pistolet ou une épée, à votre choix; nous verrons là si vous êtes encore le plus heureux.

Monsieur l'officier, mon intention n'était pas de vous offenser, mais, quand je l'aurais fait, je ne puis vous accorder la réparation que vous me demandez. On ne répare pas un outrage en tuant celui qu'on a outragé, et puis, cette même religion que je vous expliquais il y a un instant me défend formellement un pareil acte.

—Vous êtes un impertinent, Monsieur, et si nous étions dehors, vous auriez déjà été châtié.

—Vous vous seriez plus déshonoré que moi.

—Ainsi vous refusez de vous battre.

—Je suis chrétien avant tout.

—Vous êtes un lâche!... Et l'officier sortit furieux.

On parla beaucoup de ce défi dans la ville; la conduite de Léon fut diversement interprétée, et, quelques jours après, personne ne s'en souvenait plus.

Mais la haine qui naît de l'orgueil froissé ne s'éteint pas; il faut qu'elle ravage. Quel-

ques jours s'étaient à peine écoulés, que Georges remarqua des traces de mystères dans l'attitude de certaines personnes vis-à-vis de lui; on se taisait brusquement à son approche, on regardait sa jeune épouse avec un air étrange et on serait les lèvres comme pour retenir un secret prêt à s'échapper. Justement affecté, il en parla à un de ses intimes amis, Charles Durand, qui jugea à propos de ne lui rien cacher. Une main venimeuse et inconsciente faisait circuler dans la ville des couplets infâmes, où la conduite de sa femme était attaquée avec une grande malignité et beaucoup d'esprit. Ces couplets obtenaient plein succès auprès des jeunes fainéants et des débauchés.

A peine cette cruelle confidence fut-elle faite, que Léon comprit de suite quel était l'auteur de ces calomnies atroces. Tant que l'injure ne s'était adressée qu'à lui, il l'avait méprisée. Mais, cette fois, il avait soif de sang et de vengeance. Il sortit furieux et fut bientôt dans la maison que Georges habitait. Cet homme, toujours si doux, si aimable, était devenu un lion furieux. Ah! c'est qu'il aimait d'un amour immense l'ange que Dieu lui avait donné pour compagne. Quand il entra, Georges s'amusa à envoyer des balles dans le trou que la première balle avait fait. Lorsque Léon se présenta devant lui, pâle, égaré, tremblant de fureur, il sourit de ce rire satanique qui erre sur les lèvres des damnés. Monsieur, lui cria Léon dès qu'il l'aperçut, connaissez-vous les noires calomnies qui circulent en ce moment dans la ville.

Sur votre femme, n'est-ce pas? répondit l'officier d'un air railleur. Ce serait par trop singulier que je ne les connusse pas, puisqu'il est moi qui les ai faites.

Rétractez-les sur le champ et à genoux; lâchez, misérable, ou bien dites-moi où je pourrai vous rencontrer jusqu'à ce que l'un de nous soit tué.

Moi! me rétracter? allons donc! Je veux bien vous accorder la satisfaction que je vous dois quoique je pourrais fort bien vous la refuser; mais je ne suis pas un lâche et un lâche, est cela, je vous le prouverai.